



INTERCO
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



ÉLECTIONS PROfessionnelles 2022

CAP N°9 CORPS D'ENCADREMENT ET D'APPLICATION DU PERSONNEL DE SURVEILLANCE DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE ET CAP LOCALES



- La CAP instance consultative a compétence en matière de mobilité, des recours en notation, des conseils de discipline et de titularisation...



**FAITES CONFIANCE À LA CFDT PÉNITENTIAIRE
POUR UNE DÉFENSE OPTIMALE DE VOS DOSSIERS ET DE VOS INTÉRÊTS**

PÉNITENTIAIRE

LA CFDT PÉNITENTIAIRE, UN SYNDICAT QUI...

- Discute, négocie, en amenant ses idées et ses convictions ;
- Considère que le « concret » vaut mieux que le « paraître » ;
- Aspire à une véritable alternative dans la pénitenciaire ;
- Revendique un syndicalisme d'avenir.



REJOINDRE LA CFDT PÉNITENTIAIRE, C'EST...

- Choisir un syndicat responsable, efficace, démocratique et ambitieux, dans lequel vous avez toute votre place pour devenir acteur de votre travail et de votre vie professionnelle.





DES CONSTATS...



- **Les élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022 sont l'occasion de revenir sur les combats menés ces dernières années et de se projeter vers l'avenir.**

Présente sur tous les fronts, la **CFDT PÉNITENTIAIRE** est porteuse de projets ambitieux et concrets pour l'ensemble des personnels pénitentiaires : rémunération, formation, conditions de travail, carrière, etc...

- **Dans un contexte difficile** où le malaise des personnels est réel en raison d'effectifs insuffisants, d'une population pénale accrue, des conditions de travail dégradées et une perte de sens des multiples missions de service public, **il est impératif de réagir !**

- **POUR LES SURVEILLANTS ET SURVEILLANTS BRIGADIERS, LA CFDT PÉNITENTIAIRE PART D'UN CONSTAT AMER CONCERNANT LA FUSION DES GRADES !** En effet, en regardant de plus près, l'administration a effectué une fusion au rabais avec au final un gain de 19 points soit moins de 100 euros brut et un allongement de la durée d'obtention des échelons avec en prime, la perte de l'année de bonification promise par l'ancienne Ministre de la Fonction Publique !

- Il en découle que le passage en catégorie B de l'ensemble du CEA qui est demandé par la **CFDT Pénitentiaire** est passé aux oubliettes !

- En fin de compte, l'administration sort gagnante avec la suppression des formations UV et l'allongement des durées d'obtention des derniers échelons.

- La **CFDT PÉNITENTIAIRE DÉPLORE** que la fusion des grades des premiers surveillants et des majors n'ait pas eu lieu en même temps (15 points séparent les deux grades : soit 72 euros brut mensuel indice sommital). Pour rappel, surveillant brigadier indice 502, 1^{er} surveillant indice 517.

Ce n'est pas faute de l'avoir demandé mais l'administration a préféré balayer d'un revers de main nos propositions et reporter au prochain triennal 2023-2026 les discussions.

- Tous les établissements sont en sous-effectifs et la situation s'aggravera dans les prochains mois avec des départs importants à la retraite qui ne seront pas remplacés par manque de ressources et d'attractivité du métier.

- **Plusieurs constructions d'environ 15 000 places verront le jour, mais auront-elles les moyens de fonctionner et avec quels effectifs ?**

- L'ENAP reste à flux tendu avec des conditions de formation à revoir et ce malgré des efforts conséquents sur la création d'hébergements.

- La suppression de l'ISS à l'ENAP est un véritable frein à la volonté de se former car il en résulte une perte du pouvoir d'achat.

- Le taux d'érosion est à prendre en compte, car bon nombre d'agents partent chaque année de notre administration.

- La formation continue obligatoire doit être adaptée aux nouvelles missions pour l'ensemble des personnels et le rappel d'agents ne doit pas s'opérer sur les agents prévus en formation.

- Cesser de mettre en cause systématiquement la parole des agents lors d'altercations ou de dénonciations.

- Respecter la vie familiale et le planning prévisionnel des agents et stopper les rappels à outrance.



DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022

VOTEZ CFDT !



... AUX REVENDICATIONS



● LA CFDT PÉNITENTIAIRE REVENDIQUE

● POUR LES SURVEILLANTS SURVEILLANTS BRIGADIERS

- Un 13^e et dernier échelon exceptionnel qui permettra aux agents d'avoir une perspective d'évolution de fin de carrière,
- Le rétablissement de la durée des échelons à deux ans (du 8^e au 12^e).

● POUR LES 1^{ERS} SURVEILLANTS / MAJORS

- La fusion des grades et des revalorisations conséquentes de la grille indiciaire.

● LA CFDT PÉNITENTIAIRE PROPOSE

- Un indice début de grille de 1^{er} Surveillant de 445 - 450,
- Un indice sommital de 595 voir plus !

● Pour la prise en compte de la spécificité des missions !

- Primes pour les Eris, les Agents PSE, les agents PREJ en raison de leurs spécificités (Éloignement de la base, mission longue sur plusieurs jours et enfin un déplafonnement des heures supplémentaires sur ces emplois qui participent à la continuité du service public),
- Prise en considération de toutes les spécialités (formateurs, etc.) et réévaluation de la spécialité moniteurs de sport avec la possibilité d'évolution de carrière,
- Réajustement concernant les PREJ : la formation de tir et de Bâton de Protection Télescopique (BPT) de l'Administration Pénitentiaire qui est complètement insuffisante à ce jour (ce qui provoque parfois un non renouvellement de la validation des agents et qui entraîne de surcroît un manque d'effectifs et engendre une explosion des heures supplémentaires),
- Obtention d'une uniformisation de la doctrine des PREJ au niveau national !
- Dotation supplémentaire d'un véhicule indispensable dans chaque PREJ (cas de panne)

● Pour l'ENAP

- Création d'une deuxième école nationale d'administration pénitentiaire,
- La non suppression de l'ISS et retour de la gratuité de la scolarité,
- ISS acquise pendant toute la durée de la formation et de la formation continue,
- Formation continue à la hauteur des missions,
- Formation comptabilisée en temps de travail.

● Pour la bonification du « cinquième »

- La bonification de 1/5^e à partir de 5 années de service pénitentiaire,
- La bonification du 1/5^e doit aussi être acquise sur l'ensemble de la carrière et ce, même en cas de changement de corps au sein du Ministère de la justice.

TOUS UNIS !



DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022

VOTEZ CFDT !

LA CFDT REVENDIQUE...



Pour l'outre-mer

Fidèle à ses valeurs, la CFDT Pénitentiaire revendique une égalité de traitement avec la métropole

- La création de nouveaux établissements pour peine,
- La création des PREJ pour l'outre-mer,
- La création à minima d'escortes judiciaires vicinales,
- La création de quartiers Maison Centrale pour accueillir les détenus originaires de l'outre-mer (Réunion et Mayotte/Martinique, Guadeloupe et Guyane, Polynésie Française),
- La création d'une structure pouvant accueillir des personnes détenues atteintes de troubles mentaux dans les territoires d'outre-mer,
- À Mayotte la création d'un Centre Pénitentiaire (CD et EPM) pour lutter contre la délinquance des jeunes,
- Des congés bonifiés : réception des billets d'avion 6 mois avant la date de départ.

Pour le volet social / pouvoir d'achat santé

- La mise en place des tickets restaurant dans les établissements dépourvus de mess,
- La gratuité de transport en commun pour la 3^e force de sécurité,
- La mutuelle pour tous les agents,
- La prise en charge supplémentaire de la protection sociale des agents encore insuffisante,
- Une meilleure prise en charge des agents pour l'obtention d'un logement.

**VOTEZ CFDT AU CSA MINISTÉRIEL
POUR LES CANDIDATS CFDT
ET CFDT PÉNITENTIAIRE,
POUR LES AUTRES CSA,
LES CSA RÉGIONAUX
AINSI QUE POUR LES CAP ET CAPL**

DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022

Soutenez le projet de la CFDT et du Syndicat Interco CFDT Pénitentiaire au bénéfice de TOUS les Personnels de Justice

- La CFDT et le syndicat Interco CFDT Pénitentiaire continueront à vous représenter au sein des nouvelles instances de dialogue social à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- En effet, le scrutin sera marqué par la mise en place de la nouvelle cartographie ;
- Exit les CT et les CHSCT**, ces comités vont être remplacés par des comités sociaux d'Administration (**CSA**) dont une formation spécialisée en matière de santé, sécurité et des conditions de travail (déterminée en fonction des effectifs). Le CSA, nouvelle instance unique de dialogue dans la fonction publique d'État, abordera de nombreux sujets notamment : le fonctionnement et l'organisation des services / l'accessibilité des services et la qualité des services rendus / l'égalité professionnelle / la protection de la santé, l'hygiène et la sécurité des agents / les orientations stratégiques sur les politiques de ressources humaines / les lignes directrices de gestion (LDG) en matière de mutation, de mobilité, de promotion interne et de valorisation des parcours professionnels ;
- Des Commissions Administratives Paritaires (CAP) recentrées sur l'examen des situations individuelles défavorables aux agents (refus de titularisation, licenciement, refus de temps partiel, de formation). Les CAP sont constituées par catégorie hiérarchique A, B et C, et non plus par corps de fonctionnaires sauf pour le corps de commandement, le CEA et les CPIP ;
- La CCP (Commission Consultative Paritaire) seule commission désormais pour l'ensemble des agents contractuels ;
- Des instances de l'action sociale qui traitent du logement, de la restauration, des aides financières... alors même que le pouvoir d'achat reste un sujet crucial.



DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE 2022

